

Moulins, le 07 AVR. 2023

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 21 décembre 2022 pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de GANNAT.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 02 mars 2023.

Cette étude préalable agricole fait état d'impacts négatifs notables du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et propose un montant de compensation collective agricole de 66 000 €.

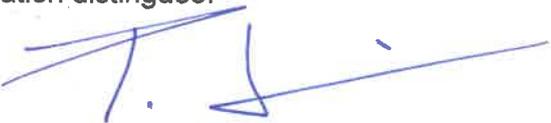
La CDPENAF s'est prononcée défavorablement par rapport à cette étude. Elle a souligné que la mesure de réduction est insuffisante, car la mise en place d'une activité agricole sous les panneaux reste hypothétique.

En revanche, bien que ce projet porte sur des surfaces actuellement affectées à une activité agricole, il se situe sur des zones à urbaniser du PLU en vigueur, orientées vers un zonage naturel photovoltaïque du PLU en cours de révision. Cette nouvelle version du PLU avait fait l'objet d'un avis favorable de la CDPENAF en date du 15 décembre 2022.

J'émet donc un avis favorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol et je préconise la mise en place d'une activité de pâturage couplée à la production photovoltaïque.

Les services de la Direction Départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Pascale TRIMBACH

M. Vincent BACHELOT
RWE Renouvelable
50 rue Madame de Sanzillon
92110 CLICHY

La Préfète
Pascale TRIMBACH